



Madame Comte-Arassus

Medtronic France SAS

27 Quai Alphonse Le Gallo CS 30001

92513 Boulogne-Billancourt Cedex

Sainte Soulle, Mercredi 29 juillet 2020

Lettre en RAR n°1A17826171005

Madame,

La DGS nous a transmis votre courrier en date du 15 juillet 2020.

Celui-ci appelle de notre part les observations suivantes compte tenu des incohérences de vos affirmations et de la position de vos collaborateurs lors de la réunion du 29 juin 2020.

En premier lieu, les difficultés concernant les éléments de fabrication telles qu'elles nous ont été présentées le 29 juin ne concernaient qu'un seul composant, nous n'avons pas pu obtenir le nom du fournisseur ni la référence du composant concerné caractérisant votre absence de transparence vis à vis des patients. Il ne suffit pas de l'affirmer, il faut la pratiquer.

Dans votre courrier, vous indiquez que vos difficultés sont maintenant liées à des aléas de production touchant de nombreux composants et à la pandémie !
Première incohérence.

Association Libre des Diabétiques Insulino-dépendants et Implantés

Affiliée à la Fédération Française des Diabétiques

6, rue du Fief Raveau - 17220 Sainte Soulle

aldii.assoc@gmail.com

<https://www.aldii.fr>

Nous réitérons notre demande et vous demandons de nous indiquer les composants et les fournisseurs concernés.

Depuis trois ans, vous indiquez être dans l'impossibilité de produire au-delà du 30 juin 2020 sans jamais avoir justifié cette décision, il n'y avait pas à notre connaissance de pandémie en 2018 et en 2019. Vous précisez dans votre courrier que vous êtes aujourd'hui capable de produire les pompes MIP jusqu'au 31 décembre 2020 et de maintenir une chaîne de production pendant un an de plus. Seconde incohérence !

Nous avons pris bonne note de votre revirement officiel concernant l'approvisionnement des consommables que vous nous aviez par ailleurs confirmé dans votre courrier en date du 10 avril 2020.

Concernant la garantie légale de deux ans, nous avons relevé une nouvelle incohérence dans votre courrier. En effet, cette garantie court au profit de la dernière pompe implantée fin 2020 soit jusqu'en décembre 2022. Par ailleurs, vous devez être en mesure de garantir l'ensemble des MIP implantées en 2019 et 2020. Vous mentionnez avoir un stock tampon sans autre précision et maintenir une ligne de production en 2021, étant précisé que depuis trois ans vous indiquez que cela était impossible.

Concernant la garantie de 6 ans, nous vous précisons que cela n'est pas le remplacement gracieux de votre part d'une pompe mais une obligation contractuelle liée au financement en France de la MIP lorsque la pile dysfonctionne. Vous ne pouvez pas, par conséquent, refuser de remplacer une pompe dans ce cadre-là.

Contrairement à vos affirmations, les alternatives évoquées avec les professionnels de santé et votre société ne peuvent correspondre aux besoins d'un nombre de patients traités par voie intrapéritonéale. Cela a d'ailleurs été précisé dans la circulaire de Medtronic Suisse.

Association Libre des Diabétiques Insulino-dépendants et Implantés

Affiliée à la Fédération Française des Diabétiques

6, rue du Fief Raveau - 17220 Sainte Soulle

aldii.assoc@gmail.com <https://www.aldii.fr>

Votre attitude impliquera nécessairement des conséquences graves pour l'ensemble de ces patients qui vont voir leur état de santé se dégrader très vite et sans doute, pour quelques-uns d'entre eux, les conduire à une issue fatale. Votre responsabilité sera recherchée si cela s'avérait exact.

Madame Martin, responsable Medtronic Suisse, a pris soin d'adresser une note de service, visant à interdire aux professionnels de santé l'implantation de nouvelles MIP.

Nous vous rappelons que les patients qui le souhaitent ne peuvent se voir interdire une implantation par votre entreprise.

Dans les circulaires adressées à l'ANSM, nous relevons cette incohérence, il est interdit d'implanter un malade qui par ailleurs ne peut être traité convenablement par une autre technique.

Madame Martin a cru bon adresser une note de service à destination des patients en leurs proposant gracieusement d'échanger leur MIP contre une pompe externe. Cela est proprement indécent.

Nous vous prions de croire, Madame Comte-Arassus, à notre détermination dans le combat qui s'ouvre aujourd'hui.

Association Libre des Diabétiques Insulino-dépendants et Implantés

Affiliée à la Fédération Française des Diabétiques

6, rue du Fief Raveau - 17220 Sainte Soulle

aldii.assoc@gmail.com <https://www.aldii.fr>